

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 10 (1898)
Heft: 5

Artikel: Nouvelles plaques anti-halo
Autor: Lumière, Auguste / Lumière, Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-523865>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nouvelles plaques anti-halo

Par MM. Auguste et Louis LUMIÈRE.

DARMI les phénomènes parasites qui accompagnent la formation de l'image latente, dans la couche sensible d'une plaque photographique, le plus nuisible à l'obtention de bonnes épreuves est sans contredit celui de la réflexion partielle ou totale sur la surface postérieure du verre de la lumière diffusée par la couche sensible, dans les régions les plus lumineuses de l'image.

Le meilleur moyen préconisé jusqu'ici avait été indiqué par M. le professeur Cornu et consistait à enduire le dos de la lame de verre d'un mélange d'essences ayant l'indice de ce verre et auquel on incorporait du noir de fumée.

Ce procédé était le seul qui donnât des résultats complets, mais il avait l'inconvénient d'obliger l'opérateur à faire lui-même cette sorte de vernissage et à nettoyer la plaque avant le développement.

Des enduits secs plus ou moins analogues ont été souvent proposés, mais, s'ils sont meilleurs au point de vue de la commodité des manipulations, ils sont d'une efficacité très inférieure, car les substances employées comme substratum de la couleur absorbante ont des indices souvent assez différents de celui du verre.

Enfin, certains fabricants ont mis dans le commerce des plaques munies de sous-couches contenant des oxydes métalliques ou des sels haloïdes insensibles à la lumière, mais on doit reconnaître qu'avec l'emploi des oxydes précités, il

faut une couche très opaque, rendant très difficile le contrôle du développement, et que les haloïdes insensibles n'ont qu'une efficacité relative.

Bien avant l'apparition de ces dernières plaques sur le marché, nous avons breveté (juillet 1891) l'emploi de sous-couches colorées à l'aide de matières colorantes rouges ou vertes et destinées à arrêter les radiations actiniques susceptibles de troubler la netteté des images et jouissant de la propriété d'être décolorées, après développement, par des réactifs appropriés.

Malheureusement, nous n'avons pu parvenir jusqu'ici à empêcher la diffusion de la couleur dans la couche sensible qui lui est superposée, et il en résultait un affaiblissement notable de la sensibilité.

Nous avons pu récemment tourner cette difficulté en préparant des matières colorantes nouvelles insolubles, et il nous est devenu possible de couler l'émulsion sur une couche préalable, colorée en rouge rubis, sans que la sensibilité de la préparation en soit le moins du monde affectée.

On conçoit qu'avec un tel dispositif, la solution du problème soit complète et les images présentées à l'appui en sont une preuve évidente.

Le Phototype I a été obtenu en exposant sous un écran opaque percé de deux fentes parallèles, une plaque sensible qui était revêtue de la sous-couche rouge rubis sur la moitié de sa surface et divisée ainsi en une protégée et l'autre non ; on voit que la trace des fentes est absolument pure du côté protégé, alors qu'elle est entourée d'un voile intense dans la partie non munie de sous-couche.

Le Phototype II a été obtenu sur une plaque semblable et représente deux lampes à incandescence égales placées devant un fond de velours noir.

Tandis que l'image formée sur la partie protégée est nette, celle qui correspond à la partie non protégée est à

peine déterminée; elle est envahie par un voile très étendu.

Le développement de telles plaques s'effectue à la lumière rouge aussi facilement que celui des plaques ordinaires, car on se trouve dans le même cas, pour l'examen du cliché, que si l'on avait ajouté un verre rouge supplémentaire à la lanterne devant laquelle on opère. On reconnaîtra même que la protection qui résulte pour la couche sensible de l'existence de sous-couches colorées n'est pas à dédaigner et préserve l'image du voile pendant le développement.

La disparition ultérieure de la couleur rouge qui s'opposerait à l'impression des phototypes positifs, s'obtient facilement à l'aide d'un bain de sulfite de soude additionné d'acétone qui ne laisse qu'une trace de coloration insignifiante et n'influence nullement la durée de l'exposition à la lumière lors de l'utilisation du négatif à l'impression.

Les dispositions spéciales à la fabrication industrielle de ces plaques pourront être bientôt réglées; MM. Lumière proposent de les mettre prochainement dans le commerce.

(Moniteur de la Photographie.)

